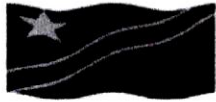


**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU KASAI ORIENTAL
TERRITOIRE DE MIABI**



**SECTEUR DE MOVO-NKATSHIA
LE CHEF DE SECTEUR**

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHÉ

L'an deux mille vingt-et-un, le seizième jour du mois de juillet, la Commission de Passation des Marchés de la Cellule de Gestion des projets et des Marchés Publics de Secteur de MOVO-NKATSHIA, sous la Présidence de Madame le Chef de Secteur Personne responsable des Marchés Publics a procédé à l'examen du rapport de la sous-commission d'analyse des offres relatives à la Construction de deux écoles professionnelles à TSHILUMBA MUKULU à KALEYA première partie (une école), dans la salle de réunion du Secteur de MOVO-NKATSHIA à KABOKO.

Etaient présents à ladite réunion les membres de la Commission de Passation des Marchés dont liste en annexe.

Le quorum requis étant atteint, la présidente a ouvert la séance et passe la parole à la sous-commission d'analyse pour présenter l'économie du rapport.

Prenant la parole, le président de la sous-commission a fait savoir les points ci-après :

- Le rapport présent fait suite au dossier d'appel d'offres N°001/MT/P1/AON/CGPMP/SECT/MONKA/K.OR/2021 relatif à la à la Construction de deux écoles professionnelles à TSHILUMBA MUKULU à KALEYA première partie (une école), dans la salle de réunion du Secteur de MOVO-NKATSHIA à KABOKO ;
- Par la lettre N°001/DPCMP/K.OR/033a/SD/OMB/2021 la Direction Provinciale du Contrôle des Marchés Publics a accordé l'avis de non objection au dossier d'appel d'offres ;

- Le crédit devant faire face à cette dépense s'élève à 140.000,00USD ;
- Trois entreprises ont acheté le dossier d'appel d'offres à savoir : Fondation Bindanda Bâtir Sarl, Centre d'Appui et de Réhabilitation des Infrastructures pour le Développement « CARID » et Nouveau Bureau de Technique et de Construction « NBTC » Sarl ;
- Les dates, jour et heure convenus, trois entreprises ont déposé leurs plis à savoir : Fondation Bindanda Bâtir Sarl, Centre d'Appui et de Réhabilitation des Infrastructures pour le Développement « CARID » et Nouveau Bureau de Technique et de Construction « NBTC » Sarl ;
- Aux termes de la première vérification fondée sur base la présence de la garantie d'offre, des documents administratifs et spécifications techniques contenues dans le dossier d'appel d'offres, la sous-commission d'analyse a tiré les conclusions suivantes :

a. Fondation Bindanda Bâtir Sarl

Cette entreprise n'a pas fournie la garantie d'offre ; Pas de certificat d'expert en immobilier agréé IC 11.1 (k) 3^{ème} tiré ; Attestation de situation fiscale irrégulière IC 11.1 (k) 4^{ème} tiré ; Pas d'attestation de régularité encours de validité la CNSS IC 11.1 (k) 5^{ème} tiré ; La non-conformité de l'offre par rapport au nombre de copies exigé dans le DAO au point IC21.1.

Ainsi, nous référant aux dispositions des articles 22 et 23 de la Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux Marchés Publics ainsi que les articles 97 et 170 du Décret n°10/22 du 02 juin 2010 portant Manuel de procédures de la Loi relative aux Marchés Publics, l'offre de l'entreprise sus évoquée est écarté.

b. L'Entreprise Nouveau Bureau de Technique et de Construction Sarl

Cette entreprise n'a pas produit les dossiers :

- Pas de certificat d'expert en immobilier agréé IC 11.1 (k) 3^{ème} tiré ;

- Pas d'attestation de régularité encours de validité de la CNSS IC 11.1 (k) 5^{ème} tiré et leur offre n'a pas été évaluée l'offre économiquement la plus avantageuse compte tenu du prix et de délai d'exécution supérieurs.

Au regard des articles 20,22 et 23 de la Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux Marchés Publics ainsi que l' article 97 point f du Décret n°10/22 du 02 juin 2010 portant Manuel de procédures de la Loi relative aux Marchés Publics, l'offre de l'entreprise sus évoquée est rejetée.

- c. Centre d'Appui et de Réhabilitation des Infrastructures pour le Développement « CARID »

Cette entreprise a présenté son offre en conformité avec le DAO, nonobstant au réajustement de calcul.

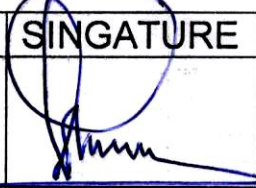
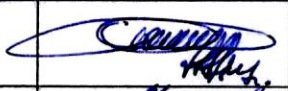

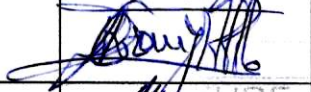
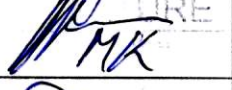

De ce fait, l'offre de l'entreprise Centre d'Appui et de Réhabilitation des Infrastructures pour le Développement « CARID » est conforme au DAO.

Au vu de ce qui précède, la Sous-Commission d'analyse a proposé à la Commission de Passation des Marchés d'attribuer provisoirement le marché de Construction de deux écoles professionnelles à TSHILUMBA MUKULU à KALEYA première partie (une école), dans la salle de réunion du Secteur de MOVO-NKATSHIA à KABOKO à l'entreprise Centre d'Appui et de Réhabilitation des Infrastructures pour le Développement « CARID ».

Après débat et délibérations, les membres de la Commission de Passation des Marchés ont entériné la proposition de la Sous-Commission d'attribuer le marché à l'entreprise Centre d'Appui et de Réhabilitation des Infrastructures pour le Développement « CARID » pour un montant total de 132.362,77USD.

Ainsi pour la modalité de paiement, l'on procèdera comme suit :

- Un acompte de 30% sera payé après approbation du marché ;
- Et 70% comme solde.

| N° | NOM & POSTNOM | FONCTION | N° TEL | SINGATURE |
|----|------------------------------|--|-------------|---|
| 01 | DELELA MAKANDA Marie-José | Personne responsable des Marchés | 0859166571 |  |
| 02 | MBUYI LUKUSA François | Chargé de gestion des projets | 0856177167 |  |
| 03 | TSHIKANGU KAMBA Marcel | Responsable du service bénéficiaire | 0999313368 |  |
| 04 | NGOYI TSHITOKO Anaclet | Comptable- receveur | 0850037654 |  |
| 05 | MUKEBA TSHISABI Faustin | Mandataire | 08567561805 |  |
| 06 | MUZADI ILUNGA Colin | Secrétaire permanent | 0840145179 |  |

Fait à **MABOKO**, le



Cher de Secteur de Movo-Nkatshia

Marie-José NDELELA MAKANDA
Personne Responsable des Marchés